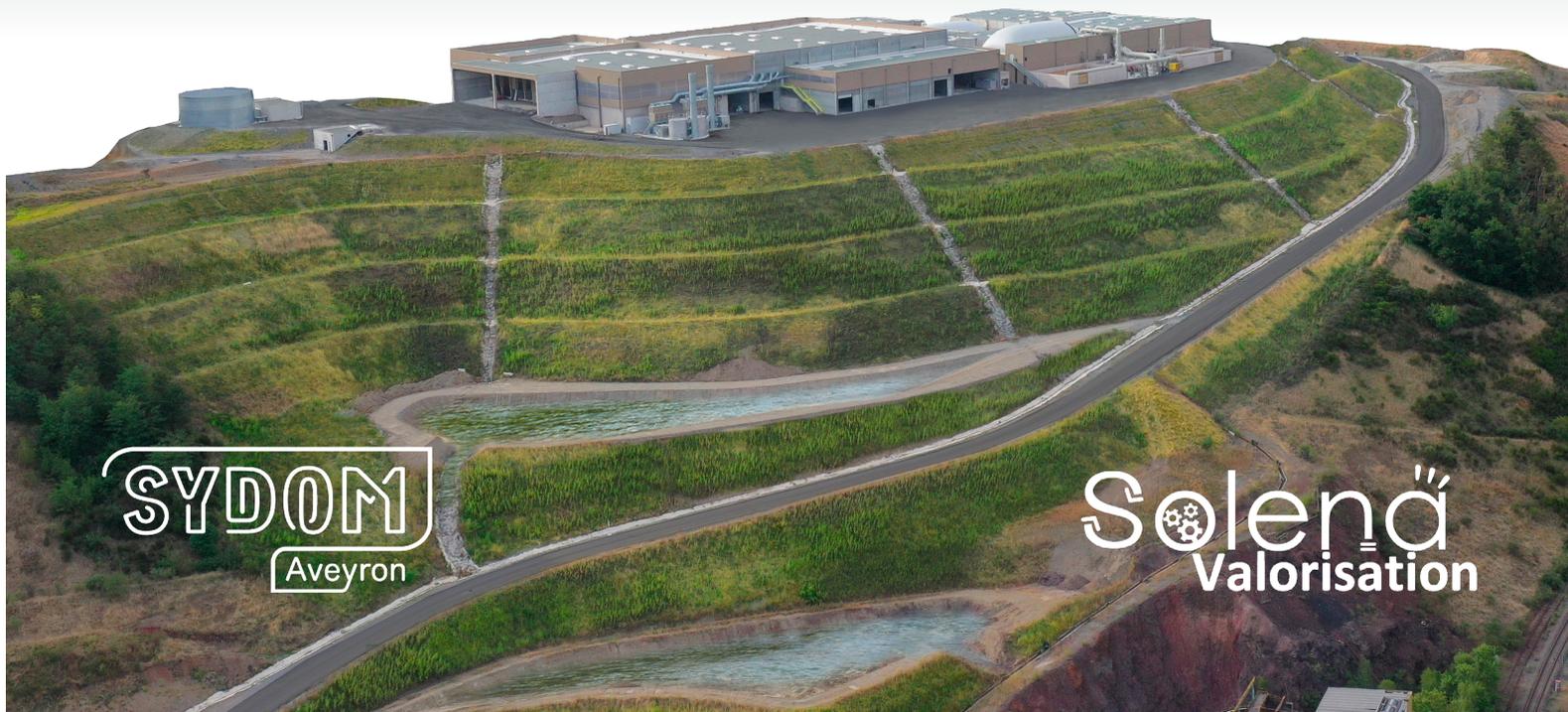


DOSSIER DE PRESSE

# K=REA

Valorisons nos déchets,  
préservons notre Aveyron.

Inauguration du 28 août 2025



**SYDOM**  
Aveyron

**Solend**  
Valorisation

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DOTER LE TERRITOIRE D'UN PÔLE DÉDIÉ À LA VALORISATION DES DÉCHETS</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PLAN DE SITUATION</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>UN PÔLE MULTI-FILIÈRES TOURNÉ VERS LA VALORISATION DES DÉCHETS</b>	<b>5</b>
3.1	SYNOPTIQUE .....	7
3.2	UNE FILIÈRE POUR LA VALORISATION DES BIODÉCHETS .....	8
3.3	DE NOUVELLES VOIES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE .....	10
3.4	LE CAPTAGE DES MATIÈRES RECYCLABLES ENCORE PRÉSENTES.....	11
<b>4</b>	<b>DÉROULEMENT DES TRAVAUX</b>	<b>11</b>
4.1	LE CALENDRIER .....	11
4.2	LES TRAVAUX .....	11
<b>5</b>	<b>UN PÔLE À HAUTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>12</b>
5.1	UNE CHAUDIÈRE À BIOMASSE POUR COUVRIR LES BESOINS DU SITE ....	12
5.2	LE TRANSPORT PAR TÉLÉCONVOYEUR .....	12
5.3	LA PRÉSERVATION DU MILIEU .....	12
5.4	LA MAÎTRISE ENVIRONNEMENTALE ET PRÉSERVATION DU MILIEU .....	13
<b>6</b>	<b>EN SAVOIR PLUS</b>	<b>13</b>
6.1	LE CHOIX DU NOM KERA .....	13
6.2	LES CHIFFRES CLÉS .....	14
6.3	À PROPOS .....	15

## 1 Doter le territoire d'un pôle dédié à la valorisation des déchets

Le SYDOM Aveyron a pour objectif d'assurer un service public de traitement des déchets performant et durable. Pour répondre aux attentes des élus et aux enjeux environnementaux, il a choisi de se doter d'équipements de traitement autonomes permettant de valoriser au maximum les déchets en cohérence avec les orientations nationales (LTECV, Loi AGEV, ) réaffirmées par la Région Occitanie dans son PRPGD.

La première étape a été de moderniser le centre de tri des emballages ménagers ECOTRI à Millau en 2021, permettant l'extension anticipée des consignes de tri à tous les emballages plastiques et petits métaux.

Pour les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), l'Aveyron ne disposait plus d'équipements de traitement depuis la fermeture des ISDND de Ste Radegonde (2010) et de Villefranche-de-Rouergue (2018), et le rejet d'un projet interdépartemental avec TRIFYL.

Face à cette impasse, les élus ont voté en 2019 une délégation de service public pour une solution 100 % aveyronnaise. Le groupement Séché Environnement / Sévigné / Solena a été retenu en 2020 pour concevoir, financer, construire et exploiter ce nouveau Pôle appelé KERE A pendant 25 ans, via la société dédiée Solena Valorisation. L'équipement, bien de retour en 2045, garantit la maîtrise des coûts.

Développée sur des friches industrielles, KERE A est une opération exemplaire de reconversion de site, dans un territoire à forte culture industrielle. Le foncier mobilisé a fait l'objet d'une importante remédiation et s'inscrit désormais pleinement dans le Bassin de Viviez qui voit l'émergence progressive d'un nouveau pôle en Aveyron tourné vers l'économie du recyclage et de la valorisation.

KERE A permettra de traiter localement les déchets ménagers et de valoriser 70 % d'entre eux (matière, énergie ou compost). Il intègre un tri robotisé doté de l'intelligence artificielle, compatible avec la solution de tri à la source des biodéchets en sacs orange, déjà en place pour 130 000 habitants et bientôt généralisée. En complément, Solena développe une Installation de Stockage des Déchets non dangereux qui permettra de traiter les déchets non valorisables issus de KERE A, représentant moins de 30 % du volume de déchets entrants.

Avec cette nouvelle installation, le territoire dispose dorénavant d'une filière complète de gestion de ses déchets à haute performance sur le plan environnemental, qui contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets résiduels et de production d'énergies décarbonées.

## 2 PLAN DE SITUATION

KEREA est intégrée à un pôle global de gestion des déchets non dangereux.

Cette implantation, au cœur d'un bassin à forte culture industrielle, sur des terrains classés friche industrielle permet d'éviter des conflits d'usage avec d'autres activités. Ce choix répond aux orientations définies par la loi Zéro Artificialisation Nette qui vise notamment à mobiliser du foncier classé friche pour limiter la consommation d'espaces naturels. La photographie aérienne ci-dessous permet de positionner les équipements situés sur les hauteurs de Viviez-Bourg.

### - KEREA à Dunet :

Unité de Valorisation Energétique et ORganique des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) du SYDOM

### - Téléconvoyeur :

équipement permettant d'acheminer les refus ultimes de KEREA à l'ISDND de l'Igue du Mas

### - ISDND<sup>1</sup> de l'Igue du Mas :

site d'enfouissement des refus ultimes

1- ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux



### 3 UN PÔLE MULTI-FILIERES TOURNÉ VERS LA VALORISATION DES DÉCHETS

KEREA a été dimensionnée pour répondre aux objectifs du territoire et optimiser la valorisation des déchets ménagers ou issus des entreprises aveyronnaises. Autorisée pour prendre en charge 90 000 tonnes par an de déchets, et 8 000 tonnes de biodéchets, KEREA traitera les flux de déchets suivants :

- Biodéchets issus d'une collecte séparative (sac orange),
- Ordures ménagères,
- Tout-venant de déchèteries,
- Refus de tri de collecte sélective,
- Déchets issus des Activités Economiques.

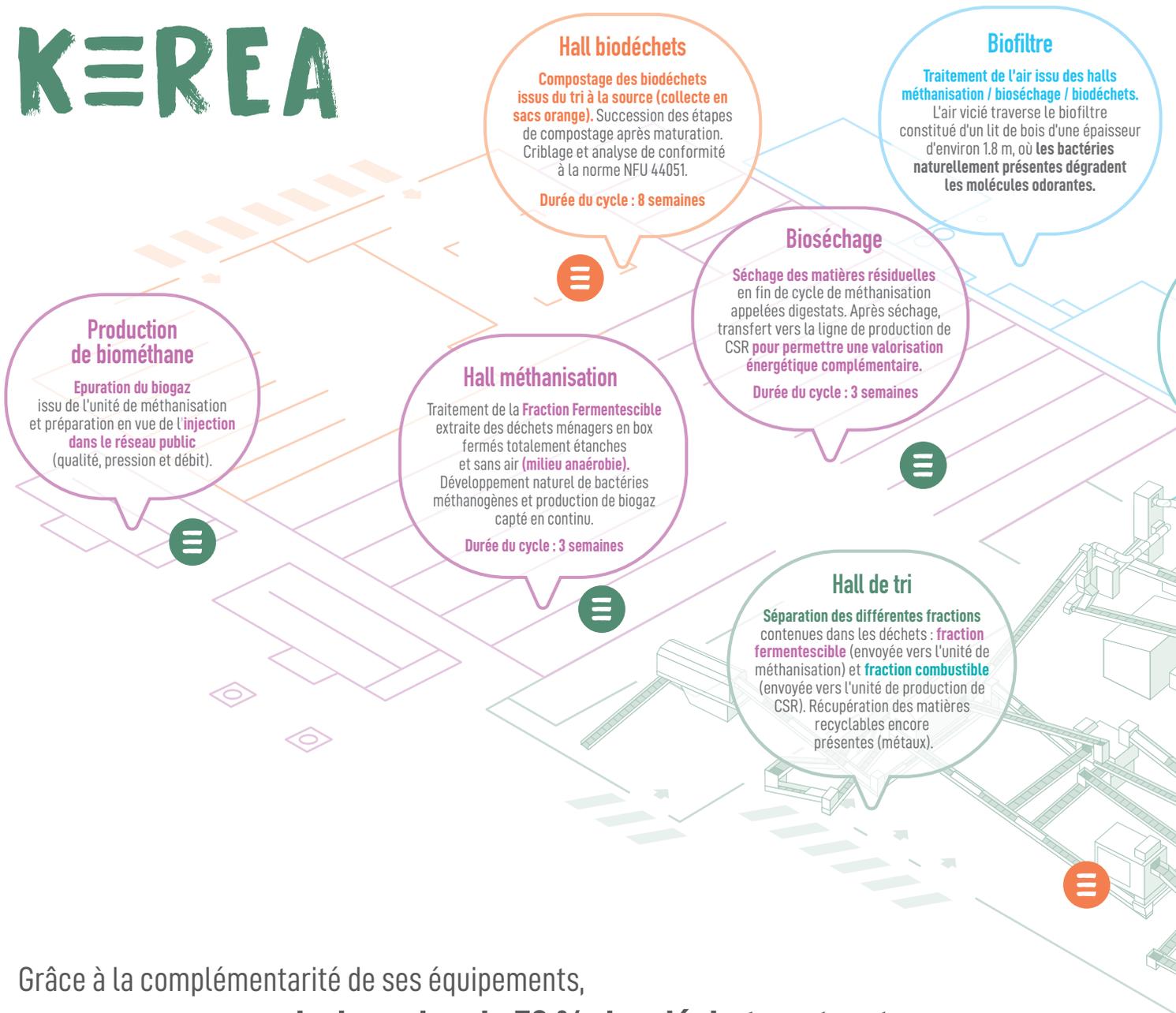
Le site, d'une superficie de 5 ha dont 2 ha bâtis, regroupe plusieurs filières de traitement complémentaires :

- une **valorisation organique** par la production d'un compost à la norme NFU 44-051 à partir des biodéchets par compostage en mélange avec du structurant de déchets végétaux ;
- une **valorisation énergétique** par un process de méthanisation par voie sèche discontinue en modules dédiés pour les biodéchets et pour la fraction fermentescible contenue dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) permettant la production d'un biométhane qui, après épuration, sera injecté dans le réseau Terega ;
- une **valorisation énergétique** par la production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des différents flux entrants et selon différentes qualités afin de diversifier les débouchés vers des chaudières et des cimenteries ;
- une **valorisation des matières recyclables** avec des équipements permettant d'orienter en filière de recyclage les matières valorisables encore présentes dans le gisement entrant telles que le bois, les métaux ferreux et non ferreux.

La complémentarité des installations permettra d'atteindre un taux de valorisation de plus de 70 % des déchets entrants. La fraction résiduelle sera traitée au sein de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux développée par Solena à proximité immédiate de KEREA.



# K=REA



Grâce à la complémentarité de ses équipements, **K=REA** permettra de **valoriser plus de 70 % des déchets entrants sous forme matière ou énergie.**



**Valorisation énergétique et production d'énergies alternatives aux énergies fossiles :**

**Combustible Solide de Récupération (CSR) :**  
production 31 000 t / an, à destination des industries.

**Biométhane :** 13 100 MWh injectés dans le réseau /an représentant un gain carbone de 2 620 t éq. CO<sup>2</sup> /an. \*

\* 1kWh biométhane injecté = gain carbone 200 gr - source Ademe 2022.



**Valorisation matière :**

**Production de compost normé**  
avec un potentiel de 3 000 t/an  
en fonction de la collecte des biodéchets.

**5 600 t de matières** envoyées en filières  
de recyclage (bois, métaux ...).

## Quels déchets ?

### KEREA traitera exclusivement des déchets non dangereux :

Biodéchets issus d'un tri à la source (sacs orange pour les habitants).

Déchets ménagers.

Refus de tri des collectes sélectives des emballages.

Tout-venant des déchetteries.

Déchets issus des activités économiques (DAE).

#### Unité de production de CSR

Sélection de la part de déchets à potentiel énergétique puis broyage afin d'obtenir un produit de granulométrie homogène. Transfert des CSR vers les industries utilisatrices.

#### Hall refus

Centralisation des refus issus des différentes opérations de tri / traitement, **représentant moins de 30 % du volume entrant**. Conditionnement en balles, puis transfert vers le site de stockage (ISDND) de l'Igue du Mas.

#### Unité de traitement de l'air

Traitement de l'air ambiant de l'ensemble des halls, représentant un débit horaire de 260 000 m<sup>3</sup>.

#### Hall réception OM / Biodéchets

Réception des collectes bi-flux (déchets ménagers et biodéchets). **Séparation robotisée des biodéchets** (transférés vers la zone de compostage) et des déchets ménagers (acheminés sur la chaîne de tri) **au moyen de 4 robots**.

#### Chaudière biomasse

Couverture des besoins énergétiques de KEREA grâce à une énergie **totale ment décarbonée**. Utilisation de plaquettes bois produites localement.

#### Hall réception DAE

Réception des déchets des entreprises, des encombrants de déchetterie et des refus de tri d'Ecotri. Tri à la pelle des matières valorisables encore présentes (bois, métaux), broyage puis transfert vers la chaîne de tri.

#### Sécurité incendie

Système de détection/extinction déployé sur l'ensemble des zones. Réserve incendie de 2 000 m<sup>3</sup> pour alimentation réseau sprinklage.

Un pôle multi-filières pour optimiser la valorisation des déchets

## 3.2 UNE FILIÈRE POUR LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

En complément du compostage individuel ou collectif porté par les collectivités à compétence collecte, le SYDOM a déployé une collecte des biodéchets en sacs dédiés, de couleur orange. Ces sacs sont ensuite déposés par les habitants dans le même conteneur que les déchets ménagers. Ce choix présente deux avantages, la simplification du geste de tri ainsi que l'absence d'impact sur les tournées de collecte.

### DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

Une première phase d'expérimentation a été menée en 2023 sur 10 communes représentant 20 000 habitants. Les résultats, très encourageants, ont permis d'étendre le dispositif. Aujourd'hui 130 000 habitants sont équipés, soit 1 aveyronnais sur 2, avant un déploiement à l'ensemble du département dès 2026.

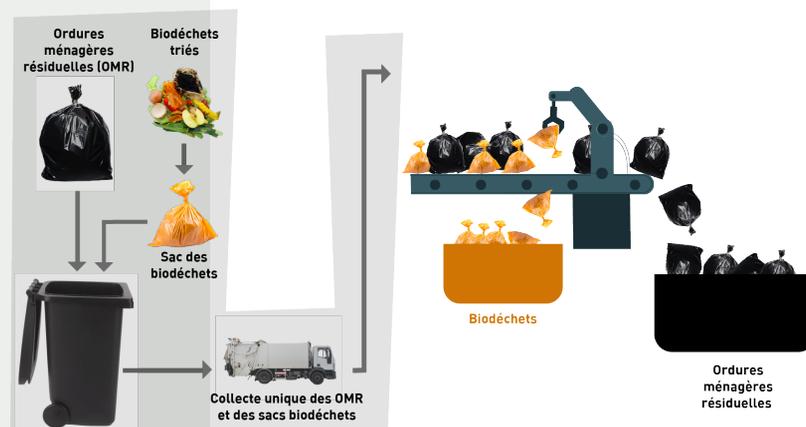


### SÉPARATION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

La séparation des sacs OMR et sacs orange contenant les biodéchets se fera par un tri robotisé installé dans le hall de réception de KEREA (voir schéma ci-dessous).

Les robots de tri intégrant l'intelligence artificielle ont été testés pendant plusieurs mois, afin d'améliorer leur performance en termes de reconnaissance des sacs dédiés à la collecte des biodéchets.

SCHEMA DU DISPOSITIF DE TRI ROBOTISE DES SACS BIODECHETS



### UNE VALORISATION AGRONOMIQUE PAR PRODUCTION DE COMPOST

Après séparation par les robots, les biodéchets sont orientés vers la zone de compostage de KEREÀ. Grâce à cette collecte spécifique, le taux de pureté des biodéchets est de près de 100 %, permettant ainsi leur utilisation pour une production de compost.

Pour permettre leur compostage, les biodéchets sont mélangés à des déchets verts broyés pour servir de structurant, puis transférés vers les tunnels de compostage. Au cours de cette phase, une montée en température, sous l'action des bactéries, se produit et permet une hygiénisation des biodéchets.

Après 3 à 4 semaines, le mélange est transféré vers les tunnels de maturation, afin de finaliser le cycle biologique.

Une dernière étape d'affinage permet de sélectionner la fraction inférieure à 10 mm, et de constituer le compost. Les analyses des lots permettent de valider leur conformité à la norme NFU44051.

### PERFORMANCES DE L'INSTALLATION :

L'installation prévoit un gisement capté et valorisé de 8 000 t/an correspondant à un détournement de 26% des OMR. Les objectifs réglementaires de détournement des OMR sont fixés à 13% en 2025 et 16% en 2031.

**Le potentiel de production de compost est de 2 850 tonnes annuelles.**



### 3.3 DE NOUVELLES VOIES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE ET DE CSR

KEREA intègre une importante chaîne de tri qui permettra de séparer les éléments contenus dans les déchets ménagers puis de les transférer vers leur filière de valorisation.

Grâce à ces différents équipements, KEREA produira des énergies alternatives aux énergies fossiles, contribuant ainsi aux enjeux de décarbonation des territoires et des industries.

#### UNITÉ DE MÉTHANISATION

Après réception, les déchets ménagers seront transférés vers un trommel pour en extraire la fraction fine, inférieure à 120 mm, majoritairement constituée de matière organique. Cette fraction, appelée FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) sera transférée vers une unité de méthanisation. Ce procédé, qui s'appuie sur le développement naturel de bactéries, permet de produire du biogaz. Ce biogaz collecté est ensuite épuré, comprimé, avant d'être injecté sur le réseau de distribution du gaz géré par Téréga.

La part de digestat résiduelle sera asséchée puis utilisée pour produire des Combustibles Solides de Récupération, ce qui permettra d'augmenter encore le taux de valorisation des déchets.

#### UNITÉ DE PRODUCTION DE CSR

La production de CSR (Combustibles Solides de Récupération) consiste à sélectionner, dans les déchets non organiques, la fraction de déchets combustibles. On y retrouve des morceaux de tissus, des matériaux multi-couches, etc.

Les déchets combustibles sont ensuite broyés, suivant une granulométrie répondant aux cahiers des charges des entreprises utilisatrices, généralement des filières cimentières ou des chaudières industrielles. A l'issue, seule la fraction incombustible (type déchets inertes) ou indésirable, représentant moins de 5 % du gisement entrant, est orientée en refus.

#### PERFORMANCES DE L'INSTALLATION :

- 13 100 MWh de biométhane produit soit l'équivalent de 1 130 tonnes d'équivalent pétrole, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 949 foyers aveyronnais
- 31 750 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) produits par an (au minimum 30 % des déchets entrants)

### 3.4 LE CAPTAGE DES MATIÈRES RECYCLABLES ENCORE PRÉSENTES

L'unité de tri permettra de capter les matières recyclables encore présentes, du type bois, métaux ferreux et non ferreux, notamment dans les gisements des déchets issus des activités économiques. Ce sont ainsi près de 3 500 tonnes qui seront également orientées en filières de valorisation.

## 4 DÉROULEMENT DES TRAVAUX

### 4.1 LE CALENDRIER

17 février 2020	21 août 2020	septembre 2022 à octobre 2023	mars 2024 à mars 2026	avril 2026
Permis de construire délivré par l'État	Autorisation préfectorale	Terrassement	Travaux de construction et mise en service industrielle	Démarrage de l'installation

### 4.2 LES TRAVAUX

La première phase des travaux a été consacrée à l'aménagement de la plateforme de 5 ha qui accueille KEREA. Le terrassement a débuté en septembre 2022 et a été finalisé en octobre 2023.

La construction des bâtiments et la mise en œuvre du process auront nécessité deux ans de travaux et mobilisé plus de 80 entreprises, dont 70% d'entreprises aveyronnaises. En période de pointe, 130 personnes étaient mobilisées sur le chantier.



## 5 UN PÔLE A HAUTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### 5.1 UNE CHAUDIÈRE A BIOMASSE POUR COUVRIR LES BESOINS DU SITE

Pour couvrir ses besoins énergétiques, KERE A sera alimentée par une chaufferie dotée de deux chaudières à biomasse fonctionnant avec des plaquettes de bois.

Cette solution retenue présente deux avantages :

- l'utilisation d'une ressource énergétique décarbonée contribuant à la performance environnementale de KERE A ;
- une autonomie énergétique assurée par les plaquettes de bois produites localement.

Les plaquettes de bois sont généralement fabriquées à partir de déchets agricoles, de bois issus de l'exploitation forestière, des produits connexes de scierie ou du bois de rebut, offrant ainsi une solution de valorisation pour ces matériaux.

**Puissance bois : 2 x 400 kW**  
**Energie produite bois : 4 045 MWh/an**  
**Taux de couverture bois : 100 %**  
**Rendement chaudière bois : 89 %**

**Énergie consommée bois : 5 138 MWh/an**  
**Consommation bois : 1 449 tonnes/an**  
**Tonnes de CO2 évitées : 297 téqCO2/an**

### 5.2 LE TRANSPORT PAR TÉLÉCONVOYEUR

Le projet prévoit l'installation d'un transporteur électrique de type téléconvoyeur évitant la circulation de camions et l'émission de GES (gaz à effet de serre). Les refus conditionnés en balles et enrubbannés seront transférés par conteneur vers l'ISDND par un système de « blondin » reliant les deux installations et permettant d'éviter le transport par camions.

### 5.3 LA PRÉSERVATION DU MILIEU

Un important programme de préservation de la biodiversité a été défini, et validé par les services de l'Etat. Dans ce cadre dès 2021 ont été mises en œuvre les premières mesures d'Évitement Réduction Compensation prévues. Avant le démarrage des travaux de terrassement, des mesures spécifiques visant à protéger la faune et la flore présentes sur le site ont ainsi été réalisées avec l'appui d'un écologue :

#### Sauvetage d'amphibiens

Il s'agissait notamment de créer des mares favorables à l'accueil et au développement des amphibiens à proximité du site. 27 mares ont ainsi été aménagées en compensation des quelques zones humides susceptibles d'être impactées par les travaux de terrassement.

### Défavorabilisation écologique

Une défavorabilisation écologique a également permis de réduire considérablement l'attractivité pour la faune, comme les chiroptères, de certaines zones avant le démarrage du chantier (arbres, murets, etc.).

### Mise en œuvre des mesures de compensation

Des gîtes constitués de pierres, afin de permettre à la petite faune de trouver refuge à proximité des points d'eau, ont également été constitués à cette occasion.

### Reboisement après les travaux

Enfin, une opération de reboisement des alentours du site de Dunet avec la plantation de 5 000 arbres de diverses espèces adaptées sera effectuée après réalisation des travaux. Elle a débuté en 2024 avec une 1<sup>ère</sup> campagne de plantation de différentes essences afin d'identifier celles qui seront les plus adaptées.

## 5.4 LA MAÎTRISE ENVIRONNEMENTALE ET PRÉSERVATION DU MILIEU

L'ensemble des activités du site sont construites sur rétention, permettant la collecte de l'ensemble des effluents issus des activités, ou des eaux pluviales. Des bassins de collecte et unités de traitement permettent de garantir l'absence d'impact sur le milieu naturel.



## 6 EN SAVOIR PLUS

### 6.1 LE CHOIX DU NOM KEREÀ

Inspiré de la mythologie égyptienne, le nom KEREÀ est la contraction phonétique de Khépri, Rê et Atoum. Khépri, le soleil en devenir, renaît chaque matin avant de devenir Rê, le soleil à son zénith, puis Atoum, le soleil couchant. Une représentation cyclique du soleil, symbole de l'éternel recommencement.

**Transformer, valoriser : telles sont les missions de KEREÀ.**

## 6.2 LES CHIFFRES CLÉS

32 Salariés seront embauchés.

79,5 M€ HT d'investissement dont 9 135 425 € de subventions pour :

- Une chaudière bois énergie rentrant dans le process de la future usine : 202 250 € de la Région Occitanie et 367 200 € de l'ADEME
- Les équipements de tri, déconditionnement, hygiénisation, compostage de biodéchets, installation de méthanisation : 8 565 975 € de l'ADEME

### DIMENSIONNEMENT DU SITE (tonnage annuel autorisé)

- 90 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, déchets des activités économiques
- 8 000 tonnes de biodéchets

### PERFORMANCES ATTENDUES DE L'INSTALLATION

#### Valorisation matière

- 3 500 tonnes de valorisation matière (métaux ferreux, métaux non ferreux, et bois)
- 2 850 tonnes de compost

#### Valorisation énergétique

- 13 100 MWh de biométhane produit, soit l'équivalent de 1 130 tonnes d'équivalent pétrole, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 949 foyers aveyronnais
- 31 750 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) produits par an

### LE CHANTIER

#### Chiffres-clés du chantier :

**Près de 80 entreprises mobilisées**  
**130 personnes / jour en pointe**  
**168 000 heures de travail**

#### Terrassement :

**Plateforme de 5ha aménagée**  
**500 000 m3 de déblais / remblais**  
**130 personnes mobilisées**

#### Travaux de Construction du bâtiment :

**Superficie 2 ha**  
**20 000 m3 béton**  
**850 t de fer à béton**

#### Process :

**4 robots de tri**  
**1,5 km de tapis convoyeurs**  
**6 tunnels de méthanisation**  
**6 box de maturation du compost**

### 6.3 A PROPOS

#### Le SYDOM Aveyron

Le SYndicat Départemental des Ordures Ménagère, composé de 18 intercommunalités et du Département, gère le traitement des déchets de plus de 273 000 habitants soit 282 communes sur un territoire de 8 661 km<sup>2</sup>. En Aveyron, l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers est partagé. La collecte est assurée par les collectivités de proximité. Le SYDOM n'intervient qu'après, avec le regroupement, le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers. Pour ce faire, il s'appuie sur divers équipements :

9 stations de transit, le centre de tri ECOTRI pour les emballages et les papiers ; l'Unité de Valorisation d'Énergétique et ORganique, KEREAA, pour les ordures ménagères, les biodéchets, le tout-venant de déchèteries et les refus du centre de tri ; les déchèteries ou les installations spécifiques pour le traitement des déchets ménagers spéciaux, le verre, les gravats, les déchets verts, etc.

#### Séché Environnement

Groupe industriel familial français, Séché Environnement est un acteur de référence dans la gestion des déchets, y compris les plus complexes, et dans les services à l'environnement, notamment en cas d'urgence environnementale. Le Groupe contribue depuis près de 40 ans à la transition écologique des industries et des territoires, avec la création de boucles d'économie circulaire, ainsi qu'à la protection du vivant. Présent dans 16 pays, le groupe compte une cinquantaine de sites industriels en France, 7 300 collaborateurs, dont plus de 3 000 en France. Séché Environnement a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 1 110,4 millions d'euros. En Occitanie, Séché Environnement est présent au travers de plusieurs sites de gestion des déchets non dangereux (DRIMM / Mo'UVE - 82), de gestion des déchets dangereux (Triadis Services 34 et 31, Speichim) et de réhabilitation de sites (Séché Eco Services) et compte près de 250 salariés.

#### Sévigné

Société aveyronnaise indépendante depuis 70 ans, Sévigné développe des compétences historiques dans les travaux publics, les voiries, les réseaux, l'industrie (bloc bétons et amendements) et les carrières grâce à ses 280 salariés. Depuis plus de 10 ans, Sévigné œuvre également sur des projets environnementaux aussi bien sur ses métiers historiques que sur de nouveaux métiers comme l'hydroélectricité, la biomasse ou les déchets. Conscient de sa responsabilité sociétale et environnementale, Sévigné a développé un savoir-faire dans l'intégration paysagère de ses sites et dans la réduction de ses consommations de ressources ou d'énergies. Aujourd'hui, l'entreprise Sévigné est largement excédentaire en production électrique, autonome dans le chauffage au bois de son siège, autonome dans l'utilisation de l'eau process et met en place un programme de transition énergétique à travers des études sur l'utilisation d'énergies alternatives. Une charte environnementale interne est appliquée sur l'ensemble des sites et chantiers Sévigné.

#### Solena

Fruit de l'association des deux entreprises familiales Séché Environnement et Sévigné, Solena a été créée en 2017 avec pour ambition de développer une filière complète dédiée à la gestion des déchets de l'Aveyron. En 2020, Solena a été autorisée par Arrêté Préfectoral à développer une unité de valorisation des déchets non dangereux du territoire, ainsi qu'un site de stockage pour les déchets non valorisables de l'usine.

## CONTACTS PRESSE

### SYDOM Aveyron :

Laurie FERNANDEZ - Responsable Communication  
07 72 33 26 16 - [laurie.fernandez@sydom-aveyron.com](mailto:laurie.fernandez@sydom-aveyron.com)

Annabel GIROU - Chargée de communication et Relations Presse  
06 75 36 21 54 - [annabel.girou@sydom-aveyron.com](mailto:annabel.girou@sydom-aveyron.com)

### Séché Environnement :

Anna JAEGY – Directrice de la Communication  
[a.jaegy@groupe-seche.com](mailto:a.jaegy@groupe-seche.com)

Danielle ESCANO – Responsable Communication et Relations Publiques Sud-Ouest  
06 14 18 66 52 – [d.escano@groupe-seche.com](mailto:d.escano@groupe-seche.com)

### Sévigné :

Stéphane FOURY – Responsable Développement Durable  
06 80 38 04 40 – [stephane.foury@sevigne-tp.com](mailto:stephane.foury@sevigne-tp.com)

